

Hold-up sur nos retraites



MANIFESTATIONS :

1^{er} mai : **Salaires, emplois, retraites, services publics**

6 mai : **Grève interfédérale de l'Éducation Nationale**

13 mai : **Retraites, public/privé, grève nationale interconfédérale**

Médicaments : les malades vont payer

Le gouvernement vient de baisser le remboursement de plus de 600 médicaments, dits à SMR "modéré", de 65 % à 35 %. Ces médicaments sont parmi les plus largement prescrits. Il s'agit donc pour le gouvernement de réaliser de substantielles économies (300 millions d'euros en 2003) aux dépens des malades qui, directement ou indirectement, devront payer la note. Les mutuelles, contraintes de compenser, devront tôt ou tard augmenter les cotisations, et les français qui n'ont pas accès à une mutuelle, devront payer ou se priver de ces médicaments. La FSU estime que si des médicaments sont inefficaces, ils doivent être retirés du marché, et non maintenus pour servir les intérêts des firmes pharmaceutiques. S'ils sont jugés suffisamment efficaces par les professionnels de santé, ils doivent être remboursés totalement. Ces mesures qui s'inscrivent logiquement dans le cadre de la prochaine réforme de la sécurité sociale ne peuvent qu'aggraver les inégalités de santé, sans pour autant résoudre les problèmes de financement de la protection sociale.

La FSU conteste des mesures qui visent à réduire toujours plus la part de la sécurité sociale pour faire porter la charge sur les complémentaires, et donc sur les individus, entraînant une protection sociale à deux vitesses (voire à 3), et augmentant les inégalités. Elle affirme son attachement à une protection sociale solidaire de haut niveau pour tous.

Quelques informations à connaître sur les grèves :

- un individu ne peut décider de se mettre en grève seul, le droit à déposer un préavis n'est reconnu qu'à une section syndicale (établissement, département, académie, national)
- la durée de la grève à retenir est toujours celle du préavis, de sorte que le nombre de trentième à retenir est toujours égal au nombre total de journées calendaires porté sur le préavis. Certains jours de cette période, les dimanches et jours fériés peuvent éventuellement être décomptés dans la durée de la grève (si je fais grève vendredi et que je suis à nouveau en grève lundi, le samedi et le dimanche peuvent être comptabilisés comme jour de grève ! Arrêt Omont)
- Il incombe à l'administration et à elle seule d'effectuer le relevé des grévistes (vous n'avez pas à vous déclarer ou à informer votre administration)
- L'absence de service fait, pendant une fraction quelconque de la journée, entraîne une retenue dont le montant est égal à la fraction du traitement frappé d'individualité (le 30ème du traitement mensuel, loi du 30/07/87).

Le SNEP demande l'abrogation des dispositions de la loi du 30/07/87.

Echos des actions en cours

NB : nous relayons sur le site du SNEP (<http://www.snepfusu.net>) les informations qui nous parviennent (rubrique Actualités).

MONTPELLIER

Le trimestre s'est achevé sur une mobilisation très importante des personnels de l'Education Nationale : 8 000 manifestants se sont rassemblés à Montpellier le 17 Avril. Dès le lendemain, le Bureau Académique du SNEP a considéré que l'engagement de tous et de chacun pour créer un autre rapport de force est indispensable. Il appelle chaque enseignant d'EPS de l'académie à s'engager et à animer le mouvement de protestation et de revendication, dès le 5 mai, mouvement qui devra prendre les formes et modalités locales d'organisation que les personnels décideront. Dans ce cadre, il considère que la grève reconductible apparaît comme le moyen essentiel et privilégié pour mener l'action syndicale indispensable.

LA RÉUNION

Dans le prolongement des actions qui se sont multipliées depuis le 3 Avril, une manifestation historique a rassemblé quelques 20 000 personnes à St Denis le 15 Avril. L'ampleur de cette manifestation et de la mobilisation en cours (près de 80% des établissements engagés dans la grève reconductible) traduit aussi les difficultés spécifiques accumulées dans le Service Public d'Education dans ce DOM pour lequel l'Etat doit engager les efforts réclamés par l'ensemble des syndicats animant ce mouvement. Les annonces de décentralisation de certaines catégories de personnels ont conduit à une légitime contestation sachant que les collectivités territoriales ne sont ni "demanderesse", ni dans la capacité d'en assumer les exigences financières et de gestion. Des décisions de poursuivre le mouvement et de l'étendre à d'autres secteurs ont été prises. Une nouvelle manifestation est prévue le 23 avril à St Pierre.

A propos de littérature

Luc FERRY est donc l'auteur comme ministre cette fois d'un nouveau Best-seller. Tirée à plus de 800 000 exemplaires, sa "lettre à tous ceux qui aiment l'école" est un incontestable succès forcé de librairie. Certains mauvais esprits ont mis en avant le coût d'une telle campagne médiatique et lui ont reproché sa démesure.

Il faut pourtant bien que la République parle... Ce n'est pas tant ce choix qui exaspère, que la façon dont ce ministère dans le même temps vient d'amputer les crédits de recherche, mettant en cause la recherche scientifique française. C'est encore la suppression sans état d'âme apparent des crédits relatifs à la formation des personnels qui met en colère.

C'est aussi le refus d'accorder aux professeurs d'EPS des lycées des indemnités d'examen légitimes qui fait qu'on "enrage". Sur le fond, le message ministériel est décevant. Au-delà du rappel de certaines priorités récurrentes de sa politique le ministre ne dessine pas une nouvelle ambition scolaire, loin s'en faut. Le collège qui se profile devra faire la preuve de sa visée démocratique.

Si la crise de l'école est évoquée c'est pour

en rejeter la responsabilité totale sur la "révolution libertaire" de mai 68. Si on doit pouvoir à cet égard accepter le principe d'une approche critique contradictoire de cette période (pour notre part nous n'avons pas attendu Luc Ferry pour dénoncer la mystification que représente "l'élève au centre", le jeunisme exacerbé, la remise en cause de la place des savoirs dans l'éducation des jeunes et les protagonistes de ces idées...) vouloir expliquer les difficultés scolaires actuelles (mais il faudrait alors aussi expliquer les réussites) par Mai 68 tient du tour de passe-passe intellectuel et politique. Ce faisant, le Ministre tombe sur le coup de ses propres critiques : le simplisme des explications et les fausses oppositions.

Il ne se serait rien passé d'important dans notre pays depuis 68 ! Le chômage de masse, les inégalités croissantes, la montée du racisme et des formes diverses d'exclusion... la violence, l'individualisme et l'argent "rois", ... L'amnésie est totale ! Le contenu de cet ouvrage très instrumenté, laisse craindre pour la nature du débat scolaire national qu'il est censé annoncer.

Alain BECKER



interview

de Jean Lafontan, Secrétaire Général

A ce jour, des actions se déroulent dans nombre d'établissements scolaires ; quelles perspectives de lutte peut-on en tirer ?

Dans quatre académies et plusieurs départements, des actions puissantes se sont développées à partir du 18 mars ; la mobilisation la plus remarquable demeure celle de la Réunion. Dans ce département des raisons notamment liées à la décentralisation et au retard du service public d'éducation, expliquent bien des problèmes. Par ailleurs, les actions dans le 93, Montpellier et Bordeaux, portent aussi des marques spécifiques liées à leur histoire ou à des décisions particulières de l'administration. Plus généralement, le mécontentement s'exprime à partir des situations dans lesquelles les établissements sont mis pour assurer la rentrée scolaire, faire face à des mesures rectorales incompréhensibles sur les mesures de carte scolaire, mutations, remplacement ; ces motifs de grève se sont enrichis des décisions autoritaires prises sur les assistants d'éducation et le transfert d'un certain nombre de fonctionnaires auprès des collectivités locales... Et de plus en plus la question des retraites est prise en charge par les personnels. Chacun sent bien que les décisions gouvernementales sont autant de signes d'un avenir inquiétant ; son entêtement démontre le bien fondé des intuitions des personnels. En attendant, celui-ci campe sur ses positions, bien décidé à résister tant qu'il le pourra... Dans l'immédiat, les luttes doivent se développer, se démultiplier et tout le monde doit s'y employer.

Les plates formes revendicatives s'élargissent donc ?

Ce qui se dessine sur les questions éducatives c'est que le gouvernement cherche à imposer des décisions qui seront autant d'éléments de casse du service public. Son obsession est simple : réduire toutes les dépenses publiques afin de trouver des marges de manœuvre et satisfaire aux engagements gouvernementaux européens mais aussi nationaux, par exemple, la baisse des prélèvements obligatoires, notamment les impôts. On sait que cette stratégie conduit à désigner l'Etat comme le consommateur excessif de crédits mais, in fine, ce qui est visé, ce sont tous les mécanismes de redistribution des richesses créées et les capacités des services publics à répondre au mieux aux besoins sociaux qui s'expriment. Tous les débats autour de la réforme de l'Etat (transformation de la fonction publique, suppression massive de postes...), de la réforme de la protection sociale (rapport Chadelat) et des retraites relèvent de la même logique : faire payer à tous les salariés, soit en tant qu'assuré social, en tant qu'usager ou en tant que fonctionnaire, le coût des services rendus et les faire ainsi contribuer à l'allègement de la " charge " publique. Les retraites c'est exactement cela !

Les retraites sont-elles portées avec la même vigueur que les questions éducatives dans les luttes actuelles ?

La mobilisation sur les retraites, malgré les journées du 1er février et du 3 avril, accusent certainement un peu de retard. La lutte est bien sûr à mener sur tous les fronts afin d'éviter de la part du gouvernement qu'il ne marchandé tel dossier contre tel autre. Delevoye a déjà proposé d'échanger les (basses) retraites et (les suppressions) l'emploi contre des revalorisations pour ceux restant en place ! Décentralisation, retraites et éducation sont à défendre " séparément " et ensemble. C'est pourquoi il existe des configurations différentes au niveau syndical.

Donc, pour le retraites, il me semble qu'il y a encore beaucoup de naïveté chez nos collègues ; ils ne croient pas à l'étendue des pertes et pensent qu'il y a une vraie volonté de faire face à des difficultés réelles et présentées comme un fiasco social attendu. Le problème, c'est que le fiasco existe déjà dans le privé et que les mesures Balladur de 93 conduisent à des pertes du taux des retraites de 20% à 30%. Pour les fonctionnaires, il faut dire les choses clairement : l'objectif du gouvernement est de baisser les retraites dans les mêmes proportions et tout le reste n'est qu'habillage d'arguments pour faire passer la pilule. L'effondrement durable des pensions voilà la perspective inavouée publiquement par Fillon et Delevoye. La réalité, c'est que les personnels partiront à 60 ans avec des pensions très amputées. Le gouvernement ne cherche pas à offrir des fins de carrière aménagées car les départs tôt coûtent moins chers et surtout, avec des suppressions de postes, le bénéfice est double : les pensions sont moins chères et les jeunes recrutés coûtent moins chers. Ce calcul peut paraître cynique mais c'est exactement le terrain sur lequel le pose le gouvernement : strictement économique. Chacun s'accorde à penser que l'architecture actuelle ne tiendra pas longtemps et que le gouvernement sera amené à procéder rapidement à des

Dernière minute

La Réunion oté ! Lé gaillard !

" Du jamais vu " titre, en 1ère page, le Quotidien du 24 avril. " Historique " écrit, de son côté, le Journal de l'Ile.

Après plus de trois semaines de mobilisation, le mouvement se renforce encore (DDE, impôts, police) et c'est quelque 30 000 manifestants qui ont défilé dans les rues de St-Pierre.

L'ensemble de ce mouvement – outre qu'il montre le haut niveau d'exigence de la communauté éducative et d'autres partenaires quant au service public d'éducation – condamne sans appel la politique de Raffarin – Ferry – Darcos et appelle la métropole à la " rescousse ".

Au BO : Postes à l'UNSS (mouvement complémentaire)

Le BO n°17 du 24 avril annonce la vacance de 2 postes à l'UNSS :

- 1 poste de Directeur national adjoint,
- 1 poste de DSD du Territoire de Belfort, avec compétence territoriale élargie au " secteur Doubs-Nord ",
- 1/2 poste (emploi à mi-temps nouvellement implanté) de DSD adjoint de la Loire.

Les candidatures sont à adresser à l'UNSS (Paris) dans les 15 jours suivant la publication du BO.

SOMMAIRE

- Divers p. 2
- Interview p. 3-4
- Mouvement Inter-Intra . . p. 4
- Cour des comptes p. 5
- Bac p. 5
- Retraites p. 6-7-8
- Décentralisation p. 9
- Syndicalisation p. 10-11

augmentations de cotisations. Dans l'immédiat, il se refuse à pareille perspective afin d'épargner le patronat en ancrant d'abord le fait que c'est aux salariés de payer par la baisse de leur retraite.

L'action va-t-elle se généraliser ?

Précisons d'abord que l'action a été lancée par les directions syndicales dès le 17 octobre, à un moment où tout le monde y croyait peut, et que cette orientation a fructifié ; à ce jour 4 journées sur l'éducation et deux sur les retraites. A partir du 18 mars il y a eu un développement puissant, mais très inégal des actions. La perspective est au durcissement de l'action, dans le sens où nous cherchons à mettre en mouvement le plus de personnels possibles, dépasser les 40% des grèves passées pour approcher un seuil qui indiquerait que non seulement la volonté d'agir est nettement exprimée mais aussi qu'elle se pense dans la durée. La question cruciale qui nous est posée est de mettre en mouvement tous les personnels, de façon permanente et de ce point de vue toutes les modalités qui font un large accord sont recevables : grèves tournantes, reconductibles, journées de rendez-vous, délégations, pétitions, débats avec les parents, les élus, les entreprises privées etc. Il faut harceler les députés qui vont être appelés à se prononcer à l'Assemblée entre la mi-juin et la mi-juillet. Nous avons à gagner l'opinion publique, toute l'opinion publique mais aussi les personnels fonctionnaires et ceux du privé. La tâche apparaît immense mais elle est incontournable et c'est pour cela que nous avons proposé aux ministres Fillon et Delevoye que les organisations syndicales puissent avoir accès à des moyens publics d'expression de leurs revendications. La bataille qui s'annonce est décisive pour l'avenir de tous. Le gouvernement veut mettre en place des réformes irréversibles, c'est-à-dire sur lesquelles tout gouvernement qui pourrait lui succéder ne puisse revenir sur ses décisions ; ce sont les 20 ans à venir que l'on joue et c'est pour cela que ce mois de mai doit être " chaud ".

Un mois de mai chaud, alors c'est quoi le programme ?

La stratégie de lutte est sans aucun doute et s'établit en plusieurs points ; d'abord dire clairement que l'on ne dépose aucune arme ; encourager ensuite les collègues, par décisions collectives, à aller au maximum de ce qu'ils peuvent faire collectivement mais soutenu aussi par l'opinion, les parents etc. ; fixer nationalement des dates repères qui permettent à chacun de s'y retrouver à partir de se qui se passe réellement dans son secteur, département, académie ; enfin, multiplier l'information réciproque afin de faire grandir la meilleure forme de lutte possible. Aucune modalité n'est exclue, mais aucune n'a, a priori, une validité meilleure que quelque autre. Le critère de la réussite demeure la mise en mouvement, non pas de fractions fortement déterminées, mais de la grande masse des personnels et salariés ; en fait, rendre tout le monde déterminé sur les objectifs que nous portons. De ce point de vue, remarquons que le travail à accomplir est important car la grande majorité des collègues, et ce n'est pas lié qu'aux vacances, n'a pas encore acquis la conscience de l'étendue de la lutte à mener car la nocivité des projets présentés n'est pas encore acquise par tous. C'est l'engagement dans l'action, les débats réguliers et les explications suivies qui doivent en permanence être la boussole de ces mobilisations.

De grands rendez-vous et des initiatives multiples, est-ce cela "l'esprit de mai" ?

Premier rendez-vous le 1er mai avec l'éducation, les retraites, mais aussi l'emploi, les salaires, les libertés syndicales thèmes traditionnels de cette journée. Puis le 6 mai, sur les questions éducatives, à l'appel des 5 fédérations avec assemblées générales pour, dès le soir, fixer un nouveau rendez-vous. Le 13 mai, sur les retraites, à l'appel de la FSU, CGT, CFDT, FO, UNSA et CFTC et... en perspective une manifestation nationale le 25 dont l'ambition est de faire autant que la 16 janvier 94... un million à Paris ! Ce calendrier n'est pas entièrement bouclé car, entre ces dates, académies et départements, établissements devront trouver les formes afin que non seulement ces journées soient de francs succès et pour cela que chacun se mette et mette en mouvement tous ceux qui, autour de lui, doutent encore.

En clair, le moment est de se rassembler durablement ?

La lutte va être longue et ne s'arrêtera pas aux vacances ; n'oublions pas que le projet de budget 2004 se prépare sur la suppression de la moitié des postes de ceux partis en retraites. Il faut que chacun se convainque que nous aurons encore beaucoup besoin de faire valoir nos exigences. Là c'est un appel urgent que nous lançons à chacun et chacune de se joindre à ceux qui sont déjà organisés. Se syndiquer c'est la seule façon d'avoir un suivi régulier et éclairé des développements en cours, tant gouvernementaux que des actions qui se mènent. L'appel doit être entendu.

INTER / INTRA

Le conflit qui a opposé l'ensemble des élus du personnel (tous corps, toutes disciplines, tous syndicats confondus) au ministère à l'occasion de la phase INTER-académique du mouvement 2003 a contraint celui-ci à renoncer, pour cette année, à favoriser des mutations " hors barème " et à généraliser les PEP 4.

Le mouvement EPS s'est terminé le mercredi 9 avril 2003. Près de 5 100 collègues (titulaires et stagiaires) avaient déposé une demande dans le cadre de la phase inter-académique : au final, quelques 3 200 enseignants d'EPS ont obtenu une mutation.

Les interventions des représentants du personnel (tous élus du SNEP FSU) – avant et pendant la Formation Paritaire Mixte Nationale EPS - ont permis corrections d'erreurs de barème et améliorations du projet initial, rétablissant dans leur droit à mutation autant de demandeurs.

Tous les collègues arrivant dans une nouvelle académie par le biais de l'INTER ainsi que les titulaires qui ont souhaité changer d'affectation au sein de leur académie ont formulé leurs vœux pour la mouvement INTRA-académique.

Celui-ci va se dérouler dans un contexte caractérisé, dans nombre d'académies, par " le passage en force " (1) des recteurs qui, invités par le ministère à réaliser des économies, ont multiplié les suppressions de postes, imposé la redéfinition des zones de remplacements, " recalibré " le nombre de TZR par zone, modifié les règles de réaffectation (après mesure de carte scolaire).

Les candidats (obligés ou volontaires) à une mutation INTRA-académique sont particulièrement concernés par les mobilisations en cours et à venir : les conditions de leur affectation dépendront aussi des rapports de force qui auront été construits dans chaque académie.

(1) le " mot " a été employé par la Direction des Personnels Enseignants du MJENR qui n'a pas caché l'ampleur des mesures de carte scolaire en 2003.

" Paroles " de Cour des comptes*

La Cour des comptes vient de publier un important rapport sur " la gestion du système éducatif ". En fait le propos est plus large que ce que laisse entendre l'intitulé de l'ouvrage. Il s'agit en fait d'évaluer la politique éducative principalement depuis 1989. C'est un travail fouillé et pouvant prétendre à une certaine exhaustivité. Deux réflexions initiales s'imposent. La première porte sur le genre même du rapport.

Revient-il à la cour des comptes d'évaluer les politiques éducatives ? Est-il sain pour la démocratie qu'une des plus importantes institutions de la République subisse une sorte d'instrumentalisation implicite ? Que peut-on attendre en terme de transparence et de citoyenneté d'une telle dérive ?

La deuxième n'est pas sans rapport avec la première.

Quels sont les principes qui fondent ici la méthode d'analyse " de la gestion du système éducatif ".

La méthodologie (implicite ou cachée selon que l'on est naïf ou suspicieux) est-elle bien adaptée à l'objet étudié ?

Quelle est la représentation du service public d'éducation qui guide (sans être révélée) le travail réalisé ?

Il semble effectivement particulièrement préventif et dangereux d'analyser une institution telle que l'école (dans son rapport à la société

française et aux valeurs qui la fondent) avec des instruments qui ont été vraisemblablement conçus pour étudier le " retour sur investissement ", la mesure de la " valeur ajoutée ", " le contrôle de qualité " d'entreprises qui produisent des automobiles ou d'autres produits de consommation...



Ceci étant dit, le rapport produit des connaissances certaines sur la gestion du service public et certaines de ses insuffisances qui ne peuvent laisser indifférent aucun de ses acteurs.

Pour autant c'est la contestation des investissements réalisés dans l'éducation qui apparaît comme l'axe essentiel du rapport et ceci au

nom de l'absence de rendement du système.

A côté de cette trame lourde se profilent un certain nombre de pistes ou de propositions.

Sont pointés en particulier les coûts " exagérés " du second degré, général, technologique et professionnel, l'inadaptation du statut et des règles de gestion des personnels face au changement du système.

La bivalence est remise à l'ordre du jour. La manière de servir et le rendement des enseignants sont mis en perspective du point de vue des carrières et de leur mobilité. L'autonomie des établissements devient un principe structurant du fonctionnement du système comme le projet d'établissement.

Tout cela n'est pas nouveau, mais cela nous revient avec l'autorité de la Cour des comptes et annonce vraisemblablement les contours d'une réforme en gestation.

Pour conclure provisoirement sur le contenu de ce rapport une seule question : quel serait l'état de la France si l'on n'avait pas fait les efforts financiers qui sont aujourd'hui contestés, si les enseignants n'avaient pas accepté de prendre à bras le corps et d'apporter en partie des réponses scolaires à la fracture sociale ?

Alain BECKER

(*) *Cour des comptes : institution républicaine chargée de contrôler la régularité et le bon emploi des fonds publics.*

LE BAC : refus et chantage

La rencontre du 27 mars avec la Direction et les membres du Cabinet a révélé un changement d'attitude notable voire une rupture avec la posture plutôt conciliante du Ministre lors de l'audience du 24 février.

Le bac semblait à cette date l'une des rares réponses du Ministre pouvant susciter un certain optimisme dans la délégation syndicale. La " rigueur " s'applique, Bercy et Matignon ont fait depuis, des dépenses publiques, l'unique moyen de régulation budgétaire. Certes on continuera de baisser les impôts (surtout pour les plus nantis) mais toute idée de dépense publique nouvelle apparaît comme une provocation aux yeux de nos interlocuteurs.

Chaque enseignant de lycée doit maintenant savoir qu'en demandant la reconnaissance légitime d'un travail supplémentaire, il met en cause l'économie nationale ! Cette tentative de culpabilisation n'est pas une pédagogie nouvelle, c'est depuis un certain temps un plat qu'on nous sert régulièrement.

Mais non content de cela, l'administration nous a clairement laissé entendre " que si la double évaluation posait tant de problèmes, on pourrait la supprimer ", montrant là tout l'intérêt qu'elle porte à la qualité de notre enseignement. S'agissant de l'évolution même des textes réglementaires inscrite dans l'esprit et la lettre de l'arrêté d'avril 2002, son hypothèse n'est pas spontanément réaffirmée.

Pourtant personne ne souhaitait anticiper sur la réunion de la Commis-

sion Nationale Bac du 5 mai. Il s'agissait de faire admettre que des modifications (au-delà des épreuves) se justifiaient pour la prochaine session. Décidément le dialogue social actuel devient chaque jour un peu plus un dialogue de sourds.

La demande même, de négociation est ressentie comme une agression par nos interlocuteurs. A quand le délit d'existence syndicale ?

Quoiqu'il en soit, provisoirement, nous n'avons pas gagné la bataille des " indemnités ". Un chantage assez odieux s'annonce : ou vous acceptez la double évaluation non rémunérée ou on la supprime.

Nous savons que pour une majorité de collègues cette disposition constitue une avancée professionnelle. Nous savons aussi que pour 85 % d'entre eux, il est légitime que ce travail supplémentaire soit reconnu. Nous devons éviter de nous cliver sur cette question. Certains n'attendent que cela. Le Conseil National Délibératif du SNEP des 15 et 16 mai prochain devra arrêter une position nationale. De nombreux collègues déjà nous interpellent, quelques propositions sont faites qu'il faudra apprécier du point de vue de leur capacité à rassembler largement la profession. Nous appelons les collègues à se réunir dans chaque établissement à débattre de cette situation, à nous faire part de leurs décisions, de leurs réflexions, à intervenir dans toutes les formes sur les autorités académiques.

Alain BECKER

Retraites :

annonces gouvernementales des 16 et 18 avril 2003

Le document remis aux organisations syndicales prétend assurer un haut niveau de retraites par l'allongement de la durée de cotisation. En fait, la baisse des pensions est nettement programmée. Seule variable que le gouvernement s'interdit : l'augmentation des financements. Il y a bien là la source d'un conflit majeur.

Annonce	Dispositions actuelles du code des pensions civiles et militaires	Evolution	Commentaires
Fonction publique : Passage progressif à 40 annuités de cotisations entre 2004 et 2008	Pour disposer avec 37,5 annuités d'un taux de 75% (pension brute comparée au dernier traitement indiciaire brut), chaque annuité apporte 2 %.	Chaque annuité n'apporterait plus que 1,875% en 2008	Et ce n'est pas fini ! : « décider dès 2003, du principe d'une augmentation de la durée d'assurance après 2008 ». Pour tous, public et privé.
Décote de 3%	En cas de départ sans les 37,5 annuités, la pension est proportionnelle au nombre d'annuités.	Application de la « décote ». La pension serait amputée de 3% par annuité manquante, (voir mécanisme page 3).	<ul style="list-style-type: none"> « le droit de liquider sa retraite reste ouvert à 60 ans » (ou aux âges correspondant aux dispositifs particuliers, notamment services actifs) ; mais la pénalisation financière est importante si l'on n'a pas les annuités requises. A partir de 2008, convergence des taux public et privé. Hypothèse, une décote de 5%. Une « surcote » de 2 à 3% par an pour une prolongation d'activité au-delà de 40 annuités et de 60 ans.
Traitement de référence	La pension est calculée par rapport à l'indice perçu dans le dernier emploi occupé pendant les six derniers mois (corps, grade, classe, échelon).	Hypothèse envisagée, calcul sur les 6 derniers mois en cas de changement d'échelon, sur 3 ans en cas de changement de grade.	La pension évolue comme le point d'indice. Depuis vingt ans, c'est une évolution inférieure à celle des prix.
Suppression de « l'assimilation » (article L16).	Cet article prévoit un reclassement des retraités en cas de réforme statutaire achevée pour les actifs (un des derniers exemples, les PLP en 2001).	Il n'y aurait plus aucune disposition de ce type, excepté pour les plans de revalorisation en cours.	Comme dans le privé, les retraités du public ne pourraient plus voir leur niveau de vie progresser.
Bonifications pour enfant	Un an de bonification de la durée d'assurance pour les mères. Majoration de la pension de 10% pour les parents de trois enfants, 5% par enfant au-delà.	Maintien de l'existant pour les enfants déjà nés. Puis, ouverture aux hommes et aux femmes de la bonification sous la condition d'une cessation effective d'activité d'au moins deux mois	Le droit accordé jusqu'alors aux femmes et étendu aux hommes dès lors qu'ils prennent un congé de deux mois au moins pour élever leurs enfants. C'est la transposition du droit européen. Pas de changement pour la majoration (familles nombreuses).

Annonce	Dispositions actuelles du code des pensions civiles et militaires	Evolution	Commentaires
Mères de plus trois enfants	Droit à jouissance immédiate de la pension après 15 ans de service.	Ouvrir une « concertation spécifique sur l'évolution de cet avantage ».	L'application de la décote pourrait vider en partie cette disposition de son intérêt.
Caisse complémentaire pour les primes	Aucune prise en compte	Annonce par Delevoye de l'ouverture d'une caisse complémentaire obligatoire par points, dont les modalités ne sont pas précisées.	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau des primes est très variable selon les agents et les administrations. L'éducation nationale et la recherche sont les moins dotées. • Sans abondement de l'employeur, quelles garanties ?
Prise en compte de périodes de formation, d'études.	Des prises en compte d'études (écoles normales, IPES..) pratiquement en voie de disparition. Retenues pour pension lors du congé de formation professionnelle.	« Ouvrir le droit au rachat d'annuités, dans des conditions à définir et actuariellement neutres pour les régimes ».	<ul style="list-style-type: none"> • Disposition limitée (2 annuités) et dissuasive par son coût. • Des inégalités seraient néanmoins corrigées (écoles d'infirmières).
Taux de cotisation	Retenue pour pension de 7,85%	« Augmenter les retenues pour pension des fonctionnaires pour les rapprocher des cotisations salariales » Décision lors des négociations salariales.	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux maximum dans le privé est de 10,35% • Faudra-t-il cotiser plus pour avoir une protection sociale moindre ?
Cessation progressive d'activité CPA.	Mi-temps payé à 80%, ouvert à 55 ans, après 25 annuités de service. Retraite à 60 ans imposée. Une année en CPA apporte une demi annuité.	« rénover la cessation progressive d'activité, afin d'accompagner l'allongement des carrières ».	La CPA comme le CFA sont des dispositifs appréciés par les personnels que la FSU défend.
Classement en services actifs	15 ans de service dans certains corps donnent droit à un départ à 50 ans ou à 55 ans.	Le classement ne sera pas modifié	Les droits à pensions acquis au titre des services actifs sont maintenus. La décote devrait être pondérée.
Pluri pensionnés	Les pensions se cumulent mais la réforme Balladur est particulièrement pénalisante pour les salariés concernés.	« Supprimer les inégalités par la prise en compte des 25 meilleures années au prorata de la durée de cotisation dans chaque régime. »	C'est une mesure de simple justice revendiquée par la FSU.
Epargne retraite	La Préfon ne regroupe que très peu d'adhérents 260 000 sur 8 millions potentiels (3,25%).	« élargir l'accès à des outils d'épargne retraite, par des mécanismes favorisés par une incitation fiscale ».	Des ressources détournées du financement de droits pour tous au bénéfice des ménages qui pourront épargner. C'est l'inverse de la justice sociale.

Comment se calcule votre retraite ?

	Aujourd'hui	Demain
Annuités exigibles	37,5	40 ⁽¹⁾
Valeur de l'annuité	2 %	1,875 %
% acquis du traitement brut	75 %	75 %
Décote par annuité manquante	00	3 % en 2008 5 % en 2013
Traitement de référence	6 derniers mois	3 dernières années

(1) Le ministre prévoit d'aller au-delà de 40 annuités après 2008 : 42 en 2020 ?

Soit un exemple pour un prof d'EPS « normal » (37 annuités en moyenne statistique)

	Aujourd'hui	Demain
Annuités acquises	37	37 ⁽¹⁾
Valeur de l'annuité	2 %	1,875 %
% acquis	74 % (2 % X 37)	69,375 % (1,875 % X 37)
Décote (plafonnée à 5 ans)	00	3 X 3 % = 9 % en 2008 3 X 5 % = 15 % en 2013
% traitement brut acquis	74 %	69,375 % - 9 % = 60,375 % en 2008 69,375 % - 15 % = 54,375 % en 2013
Indice traitement pris en référence	782 (7° H. CI) 3 400 € mensuel	Indice moyen 754 ⁽²⁾ 3 298 € mensuel
Pension versée	3 400 € X 74 % = 2 516 €/m	3 298 € X 60,375 % = 1 991 €/m 3 298 € X 54,375 % = 1 793 €/m
Pertes enregistrées sur la pension	/	2 516 € - 1 991 € = 525 €/m (-21 %) 2 516 € - 1 793 € = 723 €/m (-29 %)

(1) Les enquêtes du SNES et du SNEP montrent que les collègues auront dans l'avenir moins d'annuités acquises à 60 ans

(2) La perte d'un échelon résulte de l'exigence d'une période de référence accrue (3 ans au lieu de 6 mois)

Et vous ? Faites donc le calcul de votre baisse prévisible de pension à venir pour un départ en retraite à 60 ans

Pour les traitements vous pouvez vous reporter au bulletin n° 683

	Aujourd'hui	Demain
Annuités acquises A	... ⁽¹⁾	... ⁽¹⁾
Valeur de l'annuité B	2 %	1,875 %
% acquis C = A x B
Décote par annuité manquante (plafonné à 5 ans) D	Aucune	D (2008) = 3 % X ... années = ⁽²⁾ D (2013) = 5 % X ... années =
% traitement brut acquis E = C - D	...	E1 (2008) ... E2 (2013) ...
Indice traitement pris en référence (à 60 ans) F →	Echelon : ... Indice : ... Soit en euro : ... (mensuel brut)	Indice moyen des 3 dernières années ... Soit en euro : ... (mensuel brut)
Pension versée G = F x E	... €/mois	G1 ... €/mois en 2008 G2 ... €/mois en 2013
Pertes enregistrées sur la pension H = G - G1 G - G2	/	... €/mois (en 2008) ⁽²⁾ ... €/mois (en 2013)

(1) Nombre d'annuités effectivement acquises à 60 ans

(2) Décote = annuités théoriques (40) - ... an(s) acquises à 60 ans

Des situations particulières existent, contactez-nous

Par exemple actuellement le plafond des annuités acquises est de 37,5

Pour un collègue sans enfant, s'il a cotisé 40 ans, sa pension n'est calculée que sur 37,5 annuités mais sans décote

Quelques conséquences de l'allongement de la durée de cotisation :

- Le chômage des jeunes sera accru.
- Si dans le privé l'emploi des plus de 55 ans reste identique les salariés pré-retraités deviendront-ils chômeurs ?
- Plus de personnes à la recherche d'un emploi permettra aux employeurs de maintenir une pression forte sur les salaires ; cette pression devrait se relâcher avec un chômage réduit.
- Le " taux de remplacement " (ce que l'on touche en retraite par rapport à son dernier traitement brut) sera réduit par l'effet cumulé des annuités exigibles plus nombreuses, des décotes et du maintien du chômage total ou partiel, décrochage des salaires des actifs.
- La consommation, la production et donc l'emploi, les salaires, les richesses produites seront affectés.
- 2 fois plus de retraités devront se partager une part inchangée des richesses produites ; la pauvreté des personnes âgées, qui avait été massivement éradiquée, réapparaîtra.
- Une part accrue de la valeur ajoutée continuera d'être détournée au profit d'une minorité.
- L'incitation à une couverture assurantielle personnelle s'accroîtra au profit des banques, des fonds de pensions. Adieu la solidarité ; bonjour l'incertitude et les inégalités croissantes.
- Les actifs seront aussi victimes que les retraités de cette situation : emploi réduit et moins rémunéré, soutien perdu de la génération précédente efficace aujourd'hui, et, surtout, baisse de leurs pensions, leur tour venu, éventuellement parents à charge...

Il y a autre chose à faire pour bien financer les retraites : trouver d'autres sources de financement, réduire le chômage, des emplois mieux rémunérés, des cotisations qui augmentent progressivement, une taxation des profits actuellement préservés, une réforme fiscale plus juste et plus efficace... Consacrer une part accrue des gains de productivité et des richesses créées aux retraités ; en assurant équité entre actifs et retraités, entre régimes, c'est possible et nécessaire.

Edouard VERNIER

Conséquence sur le public de la réforme Balladur en 1993 pour le privé
Jusqu'en 2000 les pensions étaient identiques, voire légèrement supérieures dans le privé. A partir de 2003 la dégradation des pensions de retraite du privé s'élèvent de 5 à 10 % et sera de 20 % à terme.

Les cinq secrétaires généraux des fédérations de l'éducation ont publié un point de vue dans le journal " Le Monde " daté du 21 avril. Nous donnons ici quelques extraits mais vous pouvez retrouver la totalité de ce texte sur notre site internet.

" Décentraliser davantage l'éducation nationale, pour quoi faire ? C'est à cette question que nous attendons vainement, avec l'ensemble des citoyens, une réponse qui soit autre chose qu'un acte de foi en la proximité.
(...)

C'est oublier que le fonctionnement de l'école est déjà déconcentré et décentralisé. Le bon sens eût exigé un bilan sérieux de l'existant avant d'aller plus avant.

L'école a besoin de faire un saut qualitatif et quantitatif important pour franchir cette sorte de plafond de verre qui, depuis quelques années, bloque de nouveaux progrès dans la réussite de tous les jeunes. Cela implique un effort d'ensemble cohérent d'équipes qui travaillent collectivement (...), cela implique aussi de nouvelles collaborations entre les divers services publics (...). Cela implique d'innover et de répondre mieux à tous les besoins : est-ce en transférant une partie des personnels existants vers d'autres autorités que le service public y parviendra ?

Est-ce en modifiant profondément le contenu des missions de certains membres de la communauté éducative, voire en programmant leur disparition des établissements que l'on amélio-

Une décentralisation contre l'école ?

LE MONDE, 21.04.03

ra les choses ? Est-ce que la présence d'assistantes sociales dans les établissements scolaires, leur travail avec les enseignants, n'ont rien à voir avec la réussite des jeunes ? Est-ce que le rôle de conseillers d'orientation psychologues, qui ne soient pas de simples aiguilleurs vers l'emploi, ne contribue pas à cette réussite ?

Est-ce que des médecins scolaires, indépendants de par leur statut et guidés par d'autres préoccupations que la prescription, ne constituent pas un atout pour la santé et la prévention ?

Est-ce que le rôle éducatif des personnels d'entretien ou de cuisine n'est qu'un vain mot ? Tous sont déjà dans la plus grande proximité avec les usagers qui ont besoin d'eux. Que va apporter leur transfert, sinon le risque d'éloignement ?

"Mais, nous répond-on, rassurez-vous, ils conserveront tous leurs missions et leur rôle éducatif." Alors pourquoi les transférer, si c'est pour continuer à faire la même chose ?

Pourquoi donc transférer ? Pour faire payer par les collectivités locales ce que l'Etat ne peut

plus payer ? On nous cite souvent la réussite de la décentralisation en matière de constructions scolaires ; mais c'est parce que, là où l'Etat mettait un franc, les collectivités en ont mis quatre. Sommes-nous dans une situation où cela peut se reproduire ? Les collectivités ont-elles ces moyens ? Même si l'Etat leur transfère des ressources, il le fera au mieux dans la limite de ce qu'il dépense déjà. Et quelles garanties que cet investissement se fera sans aggraver les inégalités ? Chacun sait la différence de moyens qui existent aujourd'hui entre collectivités, et nous n'avons aucune garantie de véritables mécanismes de péréquation.

Bref, nous ne voyons pas quelles sont les améliorations recherchées ; en revanche, nous voyons les risques : disparition de certaines missions et de certains personnels, accroissement des inégalités, privatisation ouverte ou larvée de certains services. Et nous ne voulons pas d'un service public d'éducation dont la trame se déliterait progressivement pour aller vers un système à l'anglaise. Les premières victimes en seraient les jeunes et leur égal accès à ce droit fondamental qu'est l'éducation.

Gérard Aschieri est secrétaire général de la FSU, Christian Dubot est secrétaire général de la FERC-CGT, Patrick Gonthier est secrétaire général de l'UNSA-Education, Bernard Groseil est secrétaire général de la FAEN, Jean-Luc Villeneuve est secrétaire général du SGEN-CFDT.

AUX COLLÈGUES
NON-SYNDIQUÉ(E)S
ET NON-RESYNDIQUÉ(E)S

Solidaires ou solitaires ?

Ce bulletin est envoyé à toute la profession. Au-delà du coût financier d'un tel envoi, il marque la volonté forte du SNEP d'informer et de mobiliser l'ensemble de la profession, non seulement sur l'EPS, l'éducation et le service public, mais encore sur des choix qui remettent en cause des valeurs fondamentales de notre société.

Certains ne vont pas manquer de se poser la question : est-il vraiment nécessaire de se syndiquer fin avril ?

Il serait facile d'apporter une réponse simple, voire simpliste à cette question. Pourtant il nous semble nécessaire d'aller plus au fond des choses. Se syndiquer maintenant c'est bien entendu être solidaire de tous les collègues, s'engager pour la défense et la promotion des collègues et de l'EPS, c'est aussi soutenir le

travail de tous les militants et élus SNEP sur le terrain face à l'administration, c'est se donner les moyens de s'organiser pour réunir les collègues (mutations, réunions pédagogiques, etc.) mais aussi les moyens matériels de fonctionner. Mais il y a surtout des arguments d'actualité.

Alors que des choix extrêmement importants sont en jeu le moment n'est-il pas venu de franchir le pas et de s'engager solidairement avec toute la profession pour peser de tout notre poids dans les discussions en cours ?

L'ensemble des fédérations et confédérations appellent à se mobiliser dans les jours à venir, 1^{er} mai, 6 mai, 13 mai et peut-être 25 mai, rarement une telle mobilisation s'est mise en place. Dans toute la France des établissements sont en grève, depuis plusieurs semaines les col-

lègues de la Réunion sont en grève, tous porteur d'une même volonté de défense de l'EPS, du service public d'éducation et de garanties pour l'avenir.

Alors le moment de se syndiquer n'est-il pas venu pour, ensemble, nous donner les moyens d'avancer ?

C'est le temps du choix, et nous pensons que tous ensemble nous pourrions peser plus fort pour que notre société avance dans le bon sens, sans laisser de collègues ni de citoyens sur le côté.

En réglant votre cotisation 2022-2003 vous conservez la qualité de syndiqué jusqu'au 31/12/2003.

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts (au titre de l'année 2003) d'un montant équivalant à 50% de la cotisation syndicale versée au SNEP.

Responsables syndicalisation

AIX	Alain PRUNEAU	SNEP FSU, 12 place du Général de Gaulle	13001 MARSEILLE
AMIENS 02	Sylvain CHOFFEE	20, rue du Général de Gaulle	02120 MALZY
AMIENS 60	Olivier QUINTANE	Appt 3 - 9, rue Duwes	60160 MONTATAIRE
AMIENS 80	Jean Christophe AUPY	05 Rue de l'Abbé Danicourt	80260 NAOURS
BESANCON	Bernard FLENET	10 Avenue. du 8 Mai 1945,	25200 MONTBELIARD
BOR. 24	Serge AUZON CAPE	Appt 101 Bat A Espace Agora	24750 BOULAZAC
BOR 33	Marie Claire LACAUDANNE	SNEP FSU 138 Rue de Pessac	33000 BORDEAUX
BOR 40	Jean Noël LACASSAGNE	13 Boulevard du Collège	40100 DAX
BOR 47	Christelle DE CARLO	Lotis d'Artigues 3 Allée Bernard Palissy	47510 FOULAYRONNES
BOR 64	Jacky BOUSQUET	3 Rue du Bouscat	64000 PAU
CAEN	Christian BAES	03 Allée Robert Desnos	14550 BLAINVILLE SUR ORNE
CLERMONT	Joëlle CARPENTIER	06 Rue de la Palène	63200 MENESTROL
CORSE	Jean Claude LUCIANI DIDIER	31 Route de San Martino PIETRANEA 20200 BASTIA	20200 BASTIA
CRETEIL 77	Patrice HENRY	60 Rue Nobel	77500 CHELLES
CRETEIL 93	Christine BRETAGNE	SNEP 93 Bourse du Travail 1place de la Libération	93000 BOBIGNY
CRETEIL 94	Soisik ANDRE	SNEP 94 Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives	94000 CRETEIL
DIJON	Annie MICHON	6 Clos de l'Eglise	21370 VELARS/OUCHÉ
ETRANGER	Anne HIVERNET	SNEP FSU, 76 rue des Rondeaux	75020 PARIS
GRENOBLE	Yves BISSERIER	SNEP FSU, Bourse du Travail 32 avenue de l'Europe	38030 GRENOBLE CEDEX 2
GRENOBLE 74	Jean Paul MAILLOT	3 impasse des Barattes	74940 ANNECY LE VIEUX
GUADELOUPE	Eric RAMIER	Dubelloy	97111 MORNE A L'EAU
GUYANE	Hugues PANOL	15, Jardin de Matoury	97351 MATOURY
LILLE	Danielle PRZYBYLAK	SNEP FSU, 38 bd Van Gogh	59650 VILLENEUVE D ASCQ
LIMOGES	Didier VALLA	SNEP FSU, 239 rue A Dutreix	87000 LIMOGES
LYO 01	Catherine BREVET	92 Rue Bresse Cocagne	01340 MONTREVEL EN BRESSE
LYO 42	Joël BRAYET	159 Rue Bergson	42000 SAINT ETIENNE
LYON 69	Jacky JOUFRET	6 Rue Diderot	69150 DECINES
MARTINIQUE	Bernard ZACHARIAS	Dostaly	97240 LE FRANÇOIS
MAYOTTE	Martine LECHENE	Secrétaire corporative SNEP MAYOTTE BP 61	97660 DEMBENI
MONTPELLIER	Yves CARDIN	18 Place Sénéchaussée Beaucaire	34080 MONTPELLIER
NANCY	Franck MAIRE	12 Rue François de Curel	57420 COIN SUR SEILLE
NANTES 44	Patrice RIVES	6, rue des Lilas	44140 LE BIGNON
NANTES 85, 49, 72, 53	Thierry DUBOURREAU	Chemin de Fer Aigu DAMPIERRE SUR LOIRE	49400 SAUMUR
NICE	Martine RODOLPHE	SNEP FSU 264 Boulevard de la Madeleine	06200 NICE
NLE CALEDONIE	Jean Claude SOULISSE	Lotissement Cornouaille Robinson 61 bis rue de l'Alezan	98810 MONT DORE
ORLEANS	Annie ARTIGE	17 Impasse des sorbiers	37300 JOUE LES TOURS
PARIS	Philippe ANDRIEUX	SNEP FSU Paris, 76 rue des Rondeaux,	75020 PARIS
POITIERS	Mireille GODBILLE	37 Rue des Chapelles	17550 DOLUS
POLYNESIE	Christian BARTHOULOT	Erima - Impasse Fara B. 89 BP 140788	98701 ARUE
REIMS	François PERIN	64 Rue du Fond de Santé	08000 CHARLEVILLE MEZIERES
RENNES	Jacky COCHET	24 Rue de Kerdauid	56600 LANESTER
REUNION	Alexia BOUTONNE	App. 47 - rés. Parc de la Trinité, 26 av. Jean-Paul II	97490 Ste CLOTILDE
ROUEN	Sophie BOUTBAL	La Curerie	76190 MONT DE L'IF
STRASBOURG	Jean Claude ROBERT	26 Rue de Metzeral	67000 STRASBOURG
TOULOUSE	Sophie LOSFELD	12 Rue Garcia Lorca	31520 RAMONVILLE
VER 78	Jacques DURY	23 Rue de la Mare Jeanne SAINT GEMME	78810 FEUCHEROLLES
VER 91	Jean Marc CHEVENEMENT	19 Avenue des Sablons	91350 GRIGNY
VER 92 + 95	Daniel DEPAUX	SNEP FSU 92 3 Bis Rue Waldeck Rochet	92000 NANTERRE

Syndicalisation 2002-2003

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

F.S.U.
76, rue des Rondeaux - 75020 Paris



JE CHOISIS DE PAYER EN *

un seul versement (joindre 1 chèque) **La meilleure solution pour le SNEP**
plusieurs versements : 1 2 3 4 chèques
*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDES

le 30 le 30
 le 30 le 30

Le syndicat des enseignants d'EPS et des professeurs de sport

Modalités

- ➔ Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- ➔ Consultez ci-dessous le montant des cotisations
- ➔ Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du **SNEP** (datez du jour de la signature)
- ➔ Renvoyez la fiche de renseignements et votre (vos) chèque(s) au SNEP :
76, rue des Rondeaux - 75020 Paris, ou à votre responsable syndicalisation départemental ou académique.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM : _____

Prénom : _____ Sexe (*) : F M

Nom de jeune fille : _____ Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier) : _____

_____ Echelon : _____ Temps partiel : _____ CPA : _____ CFA : _____

Adhérent en 01/02 OUI NON (cocher la bonne case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

CATEGORIE

- Pour les stagiaires déjà enseignants (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- Pour les retraités, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez, votre échelon de fin de carrière dans la case « échelon »

PLC1	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	C. E.	C. E. H. CL.	C. E. CL. ex.
PLC2 Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL
PLC2 Agrégés	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL.	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité

SITUATION

Titulaire Prof. sport stagiaire Agrégé stagiaire

POSITION ADMINISTRATIVE

Activité Dispo. Cong. Parent. Cong. Form. Autres congés

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service : _____

Code postal : _____ Commune (Ville) : _____

Tél. établissement ou service : _____

Code établissement ou service : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Commune (Ville) : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

Adresse électronique personnelle (e-mail) : _____

Envoi Bulletin : Adresse établissement adresse personnelle (cocher la bonne case)

ATTENTION CHANGEMENT : adresse établissement ou service état civil (cocher la (les) bonne(s) case(s))

COLLEGE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : _____ dans l'académie (ou territoire) de : _____

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service Informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : Signature : _____

50% de la cotisation
déductibles des impôts

COTISATIONS SNEP 2002 - 2003

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	100 €	100 €	115 €	123 €	130 €	137 €	146 €	155 €	165 €	177 €	191 €
Prof EPS et Sport H. Cl.	145 €	161 €	173 €	184 €	198 €	213 €	225 €				
Bi-admissible	107 €	119 €	124 €	130 €	137 €	145 €	154 €	165 €	176 €	190 €	198 €
Agrégé	114 €	128 €	141 €	151 €	161 €	172 €	184 €	196 €	211 €	224 €	237 €
Agrégé Hors Classe	190 €	201 €	211 €	224 €	237 €	253 €	266 €	282 €			
AE - CE - PEGC		98 €	104 €	109 €	116 €	124 €	129 €	134 €	141 €	148 €	156 €
CE - PEGC Hors Classe					177 €	191 €					
CE - PEGC Classe except.		192 €	198 €	213 €	224 €						
M.A.	92 €	97 €	106 €	112 €	118 €	124 €	130 €				

● PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire : 100 € ● Contractuel - Congé formation : 100 €

● PLC2 Agrégé stagiaire : 120 €

● Stagiaire déjà enseignant (titulaire ou MA) du second degré : selon échelon de la catégorie d'origine

● Vacataire - PLC1 - Service national - Congé parental - Disponibilité - Abonnement : 55 €

● Temps partiels : selon échelon et quotité effectuée : 55 € (minimum)

● Retraité : 40 % de la cotisation de la dernière position en activité, (55 € minimum)

● CPA et CFA : 80% de la cotisation normale

● Collègue exerçant en DOM, TOM, Etranger : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) et sur-cotisation locale.

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2002 pour la (les) cotisation(s) payé(s) durant l'année civile 2002.